



COMMUNE DE CHATEAU-D'ŒX

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 18/2023

Château-d'Oex, le 27 octobre 2023
Greffe + Bourse _0134 + 9111_fda

Budget communal 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales en la matière, la Municipalité vous soumet, pour adoption, le budget communal 2024.

Vous trouverez, ci-après, les commentaires généraux annexés à ce préavis. Le détail de chaque compte apparaît dans le fascicule habituel du budget.

Le budget communal pour l'année 2024 se présente de la manière suivante :

Total des charges	CHF	27'233'345.54
Total des revenus	CHF	<u>27'233'674.00</u>
Excédent de revenus	CHF	328.46
		=====

La Municipalité se tient à disposition pour tout renseignement utile et prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 18/2023 du 11 octobre 2023 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'adopter le budget 2024 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 11 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-Syndique :

Nicole Schnegg

La Secrétaire :

Sophie Matthey

ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts
AC	Année courante
AF	Allocations familiales
AGILE	Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente (PCi)
AFIB	Association Festival International de Ballons
AI	Assurance invalidité
AMAC	Assurance maladie et accidents
AP	Année précédente
APG	Allocation perte de gain (service militaire et protection civile)
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut
ARPAJE	Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants
ASP	Assistant de sécurité publique
ASR	Association Sécurité Riviera
ASSCOM	Association des commerces du village
ASIPE	Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut
AVAG	Centre de collectage de déchets de Saanen
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire
CCF	Commission consultative du feu
CCL	Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut

CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CGPI	Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITAV	Communauté d'Intérêt touristique des Alpes Vaudoises
CSD	Conférence des syndicats du District de La Riviera
CSR	Centre social régional
CVE	Compagnie vaudoise d'électricité Romande Energie
DAP	Détachement d'appui
DECHPE	Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement du canton de Vaud
DPS	Détachement premiers secours
EC	Eaux claires
EU	Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud
FAO	Feuille des avis officiels
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FER	Fonds d'économie régionale
FET-PE	Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut
FIB	Festival International de Ballons
GED	Gestion électronique des documents
GFPE	Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut
GID	Gestion intégrée des documents
IPC	Indice des prix à la consommation

LAA	Loi sur l'assurance accident	POCAMA	Portail cantonal des manifestations
LADE	Loi sur l'appui au développement économique	PPA	Plan partiel d'affectation
LAMV	Loi sur l'assurance maladie vaudoise	PPE	Propriété par étages
LAMaI	Loi sur l'assurance maladie	ReDIP	Réduction de la déduction de l'impôt préalable
LAPHREMS	Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS	RC	Responsabilité civile
LEM	Loi sur les écoles de musique	RC	Route cantonale
LHR	Loi sur l'Harmonisation des Registres	RCPEPC	Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale	SAF	Service cantonal des améliorations foncières
MOB	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	SDISPE	Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut
NIPV	Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise	SDT	Service cantonal du développement territorial
OFEV	Office fédéral de l'environnement	SIT	Système d'information du territoire communal
OMSV	Organisme médico-social vaudois	SM	Service cantonal de la mobilité
ORP	Office régional de placement	SPECo	Service de la promotion économique et du Commerce
PDCn	Plan directeur cantonal	ST	Suisse Tourisme
PDCom	Plan directeur communal	STEP	Station d'épuration des eaux usées
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau	SUVA	Caisse nationale en cas d'accidents
PERET	Pays-d'Enhaut Région Economie & Tourisme	TCO	Télé-Château-d'Oex SA
PGA	Plan général d'affectation	UCV	Union des communes vaudoises
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	Vd Rando	Association vaudoise du tourisme pédestre
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut		

1. PREAMBULE

Année 2024, année de transition à plus d'un titre :

- Nouveau boursier communal : Entré en fonction au 1^{er} septembre 2023, immédiatement dans le vif du sujet avec notamment l'élaboration du budget communal
- Nouveau plan comptable MCH2 : Support indispensable du boursier sortant pour la gestion pilote de ce nouveau plan comptable et la conversion de nos exercices précédents pour comparatif
- La Péréquation intercommunale vit ses derniers instants en 2024 avant l'arrivée de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) au 1^{er} janvier 2025

Malgré des comptes 2022 exceptionnels, les incertitudes économiques évoquées pour 2023 vont malheureusement encore perdurer en 2024. Elles vont donc impacter à nouveau notre budget communal :

- Hausse des coûts importants de l'énergie (électricité ; CAD ; produits pétroliers ; gaz)
- Hausse des prix dans la construction (matériaux ; transports)
- Les taux d'intérêt des nouveaux emprunts sont également à la hausse pour le court et le long terme
- La guerre en Ukraine perdure et ses incidences sur l'économie européenne et mondiale sont toujours bien présentes. S'ajoute depuis quelques jours, une guerre au Proche-Orient avec une confrontation entre le Hamas et Israël qui pourrait déstabiliser toute la région.

Ainsi, la forte augmentation des charges courantes résultant des points énumérés ci-dessus a pour conséquence une diminution directement proportionnelle de la marge d'autofinancement budgétée, et partant, de notre capacité à autofinancer nos futurs investissements.

2. CONCEPTS DE RESULTATS – SOLDES BUDGETAIRES

Le solde de fonctionnement

Le budget 2024 présente un solde de fonctionnement (excédent de revenus) de **CHF 328.46**. Ce solde comprend les amortissements comptables obligatoires et supplémentaires, les mouvements sur les réserves, les imputations internes et les gains et pertes comptables. Il s'agit d'un résultat purement comptable qui ne fait pas la distinction entre les écritures avec ou sans flux financier. Bien souvent, il ne reflète pas la situation économique réelle.

Le solde de fonctionnement épuré

Le solde de fonctionnement épuré (marge nette d'autofinancement) se monte à **CHF 79'982.97**. Il s'agit d'une vision économique (ou de gestion) du résultat de la commune. Sous réserve d'une politique d'amortissements comptables appropriée, un solde de fonctionnement épuré à l'équilibre garantit une bonne situation financière à court, moyen et long termes. La commune est capable de rembourser la dette ou de reconstituer ses capitaux propres et ainsi de poursuivre sa politique d'investissement. Le solde de fonctionnement épuré est le concept de résultat le plus important. Il est à la fois un objectif de gestion dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire au moment du budget, et un instrument de mesure de la situation économique communale lors des comptes.

La marge d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement (cashflow de fonctionnement) permet d'apprécier les moyens financiers résiduels qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements, rembourser une dette ou reconstituer des capitaux propres. Elle permet de savoir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement (exploitation), sachant que la commune a couvert son activité d'exploitation. La marge brute d'autofinancement 2024 se monte à **CHF 1'806'428.79**.

Le solde financier

Le solde financier prend en considération l'investissement net de la commune, afin d'obtenir une vision financière plus large. Il répond à la question suivante : quels sont les besoins de financement liés aux activités d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement de la commune ? Le solde financier est d'une manière générale très souvent négatif, ce qui signifie que l'activité d'exploitation ne permet pas de financer les investissements. En d'autres termes, la marge d'autofinancement est inférieure à l'investissement net. La commune de Château-d'Œx n'échappe pas à ce constat, avec un solde financier de **CHF -3'588'572.21**. Un tel résultat n'est pas forcément signe de mauvaise santé financière, au contraire, cela signifie que la commune investit.

Tableau 1 : Soldes budgétaires

Concepts de résultats						
Désignation	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges de fonctionnement épurées	22 020 106	23 177 733	23 224 874	23 506 339	23 831 796	24 086 389
Revenus de fonctionnement épurés	22 680 061	23 257 715	23 351 467	23 616 876	23 887 593	24 163 725
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	659 954	79 982	126 593	110 537	55 797	77 336
Amortissements comptables	1 557 835	1 891 283	1 813 063	1 943 829	2 104 663	2 217 996
Mouvements réserves domaines affectés antérieurs	-356 605	-164 838	0	0	0	0
MARGES D'AUTOFINANCEMENT (MA)	1 861 184	1 806 428	1 939 656	2 054 367	2 160 460	2 295 332
Dépenses nettes d'investissement (DNI)	2 261 836	5 395 000	3 923 000	4 825 000	3 400 000	19 500 000
SOLDE FINANCIER (SF)	-400 652	-3 588 572	-1 983 344	-2 770 633	-1 239 540	-17 204 668
DETTE NETTE PREVISIONNELLE	27 695 493	31 290 493	33 283 493	36 058 493	37 298 493	54 508 493
DETTE BRUTE PREVISIONNELLE	30 361 949	33 956 949	35 949 949	38 724 949	39 964 949	57 174 949

Charges épurées :

y compris les amortissements comptables obligatoires, réserves affectées et mouvements réserves des domaines autofinancés.

Revenus de fonctionnement épurés :

y compris mouvements réserves des domaines autofinancés

3. EVALUATION DES RECETTES FISCALES

Les revenus d'impôts de l'année comptable 2021 s'élèvent à CHF 14'637'265,00 alors que la projection 2024 atteint CHF 14'666'442,00. Ces revenus (à 100%) se situent légèrement en dessous de la courbe de tendance. Le montant qui figure au budget, ramené au taux communal, prend en compte une progression théorique des recettes fiscales selon la courbe de tendance ci-dessous avec un taux d'impôts de 81,5 points.

Graphique 1 : Evolution de l'impôt et courbe de tendance

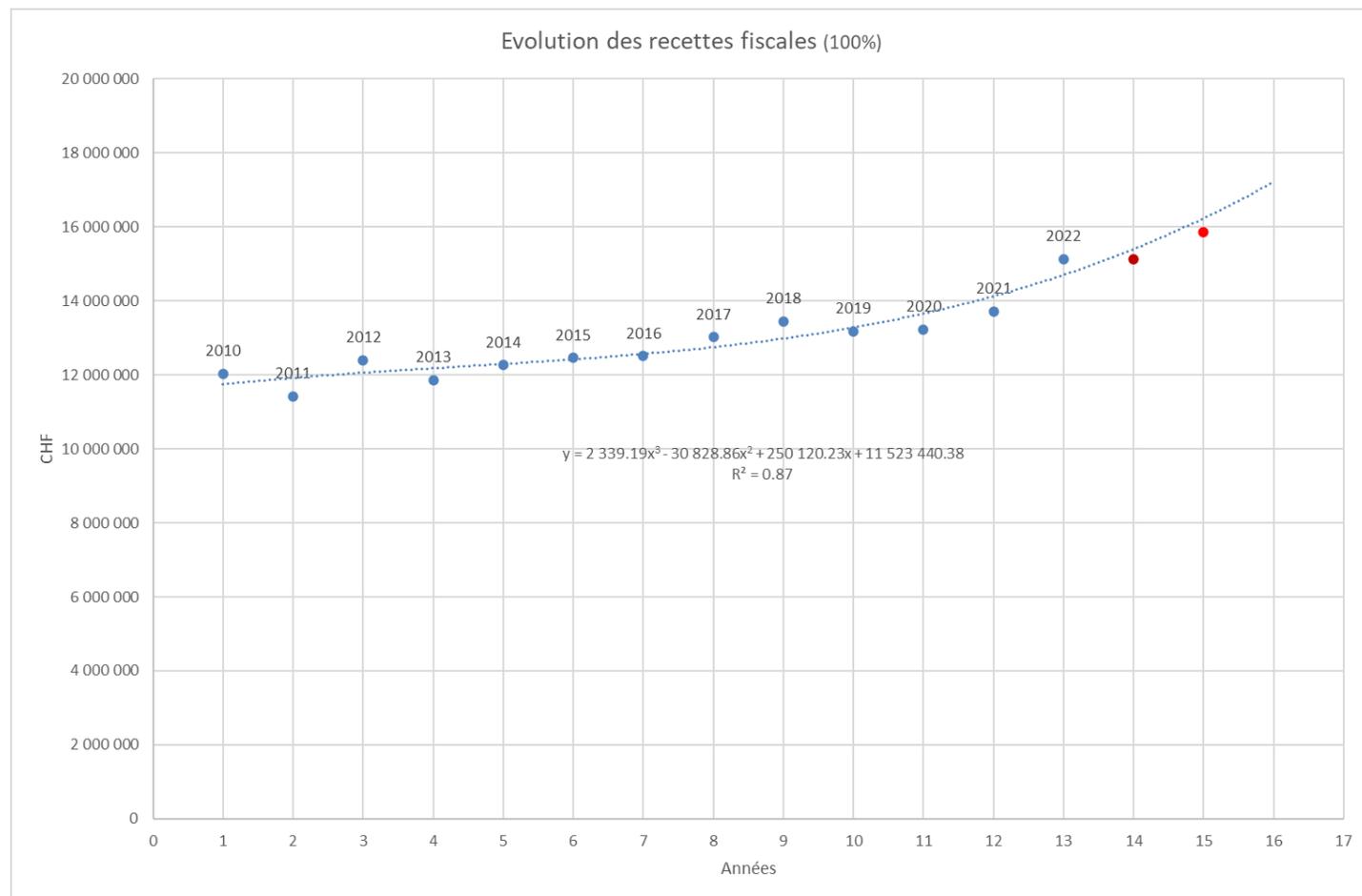


Tableau 2 : Evolution des différentes classes d'impôts depuis 2018

cpte	nat	suif	Comptes de fonctionnements	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
			Rendements d'impôts à 100%	13 452 643	13 180 845	13 228 249	13 714 982	15 128 752	13 852 408	15 869 939
			Taux d'imposition commu	83.0	83.0	81.5	81.5	81.5	81.5	81.5
9100	4000	000	IMPOTS SUR LE REVENU	5 438 019	5 666 309	5 501 243	5 416 937	5 668 849	5 600 000	5 670 000
9100	4001	000	IMPOT SUR LA FORTUNE	1 690 630	1 732 789	1 495 685	1 679 947	1 769 105	1 650 000	1 780 000
9100	4002	000	IMPOT A LA SOURCE	288 447	327 609	282 488	395 554	417 082	335 000	420 000
9100	4009	000	IMPOT SUR LA DEPENSE (SPECIAL ETRANGERS)	877 264	872 878	531 790	607 555	853 966	965 000	860 000
9100	4010	000	IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES SOCIETES	498 000	175 013	46 404	141 501	253 140	100 000	200 000
9100	4011	000	IMPOT SUR LE CAPITAL DES SOCIETES	56 013	67 662	68 548	20 400	23 294	52 000	25 000
9100	4019	000	IMPOT COMPL. SUR IMMEUBLES SOCIETES	7 931	32 339	23 769	23 340	12 288	26 000	20 000
9100	4021	000	IMPOT FONCIER	1 521 221	1 478 157	1 499 429	1 535 981	1 574 359	1 530 000	1 600 000
9100	4023	000	DROITS DE MUTATIONS	364 906	374 670	353 825	796 749	1 109 958	500 000	850 000
9100	4024	000	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS & DONATIONS	399 111	158 620	1 020 621	443 777	437 148	550 000	650 000
9100	4033	000	IMPOT SUR LES CHIENS	19 260	23 850	24 360	27 000	35 160	27 000	35 000
9100	4032	000	TAXE SUR LES TOMBOLAS & LOTOS	420	0	0	0	0	0	0
9100	4032	100	TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	800	150	150	2 000	1 100	150	1 000
9100	4009	000	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION	31 710	19 840	15 481	7 462	11 664	15 000	15 000
9100	4120	000	TAXE SUR LES LICENCES	33 547	33 819	33 405	36 172	43 321	36 000	36 000
9100	4120	100	REDEVANCE DU GROUPE E	156 546	163 248	149 533	146 791	155 420	145 000	150 000
9100	4401	000	INTERETS MORATOIRES	66 692	95 396	95 395	66 278	98 750	85 000	90 000
9100	4260	000	FRAIS DE POURSUITE	9 373	10 872	11 488	10 756	9 234	11 000	11 000
9100	4270	000	AMENDES	0	0	22 159	2 905	19 850	1 000	15 000
9100	4601	000	IMPÔT SUR LES FRONTALIERS	5 397	163	7 426	4 103	7 541	5 000	6 000
9100	4601	100	PART A L'IMPOT SUR GAINS IMMOBILIERS	234 119	150 359	252 647	545 826	682 560	320 000	500 000
9100	4611	000	COMPENSATION CANTONALE RIE III VD 2019		53 139	57 340	18 337		0	
				11 699 405	11 436 881	11 493 183	11 929 371	13 183 788	11 953 150	12 934 000

Remarques :

➤ La compensation cantonale RIE III pour l'année 2024 n'est pas reconduite.

4. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Les montants portés au budget 2024 au titre des péréquations intercommunales sont basés sur les acomptes calculés par le canton et sur une simulation basée sur les rentrées d'impôts escomptées (tableau 2). Aux comptes, ils varient entre autres en fonction des rentrées d'impôts conjoncturels effectives et des dépenses thématiques réalisées.

Tableau 3 : Résumé des péréquations intercommunales et de la participation à la cohésion sociale

Comptes	Désignation	Acompte n et décompte n-1					
		2024	2023	2022	2021	2020	2019
9300.005 3621.000	Facture sociale AC	2 539 153	2 301 853	2 401 762	2 156 968	2 292 125	2 378 442
	Facture sociale AP		158 870	89 511			
9300.005 4621.000	Facture sociale AP				-8 339	-256 774	-198 485
	Total facture sociale	2 539 153	2 460 723	2 491 273	2 148 629	2 035 351	2 179 957
9300.009 3622.000	Alimentation du fonds	2 410 820	2 136 992	2 080 903	2 325 990	2 358 855	2 491 612
9300.009 3622.910	Péréquation nette solde AP		299 974			123 488	366 665
9300.009	Péréquation - attrib. à provision						196 612
	Alimentation du fonds	2 410 820	2 436 966	2 080 903	2 325 990	2 482 343	3 054 889
9300.009 4622.000	Retour du fonds	-2 145 663	-2 434 672	-2 462 020	-2 183 645	-2 116 693	-2 202 638
9300.009 4622.910	Péréquation nette solde AP			-528 505	-812 689	-279 873	-536 243
	Retour du fonds	-2 145 663	-2 434 672	-2 990 525	-2 996 334	-2 396 566	-2 738 881
	Total péréquation nette	265 157	2 294	-909 622	-670 344	85 777	316 008
6150.300 4622.000	Dépenses thématiques AC	-2 410 820	-2 136 992	-2 067 573	-2 053 472	-1 966 469	-2 257 979
6150.300 4622.910	Dépenses thématiques AP		-63 563	-350 499	-100 920		
6150.300 3622.910	Dépenses thématiques AP					138 693	149 363
	Total dépenses thématiques	-2 410 820	-2 200 555	-2 418 072	-2 154 392	-1 827 776	-2 108 616
1110.000 3622.000	Réforme policière	371 886	331 855	332 636	364 361	362 113	347 557
1110.000 4622.910	Réforme policière AP			-38 763	-42 274		
1110.000 3622.910	Réforme policière AP		35 125			6 655	29 410
	Total réforme policière	371 886	366 980	293 873	322 087	368 768	376 967
		765 376	629 442	-542 548	-354 020	662 120	764 316

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

Remarques :

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). L'accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes qui avait été instauré par l'accord de 2020 entre l'Etat et l'UCV et **une nette diminution de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales, dès 2026.**

Le contre-projet à l'initiative SOS communes et le bilan global définitif ont ensuite été transmis au Grand Conseil le 5 octobre 2023. En fonction du résultat et du rythme des travaux parlementaires, une votation populaire pourrait être organisée déjà à la fin du premier semestre de 2024. L'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues aura lieu le **1^{er} janvier 2025.**

5. CONCLUSIONS

Budget 2024 : La municipalité présente un budget équilibré malgré tout

Tenant compte du contexte politique mondial et économique actuel, la municipalité confirme sa stratégie budgétaire des années passées selon les axes suivants :

➤ **Le budget de fonctionnement doit être équilibré**

Sous réserve d'une politique d'amortissements comptables appropriée, un solde de fonctionnement épuré à l'équilibre garantit une bonne situation financière à court, moyen et long terme. La commune est capable de rembourser sa dette ou de reconstituer ses capitaux propres et ainsi de poursuivre sa politique d'investissement.

➤ **Une marge d'autofinancement suffisante doit être dégagée**

La marge d'autofinancement permet d'apprécier les moyens financiers générés par l'activité d'exploitation de la commune et qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements. La marge d'autofinancement va également permettre de définir la capacité économique d'endettement de la commune, c'est à dire définir un niveau d'endettement avec les moyens financiers à disposition et ainsi calculer la limite maximale d'endettement (plafond) pour la législature.

➤ **L'activité d'exploitation et celle d'investissement doivent être clairement séparée**

Corollaire : la notion d'investissement doit être clairement définie. Une dépense d'investissement est par conséquent une dépense importante dont la durée d'utilisation s'étend sur plusieurs années. Les investissements réalisés sont inscrits à l'actif du bilan.

La Municipalité poursuit sa volonté d'équilibrer durablement ses exercices budgétaires, conformément au règlement sur la comptabilité des communes. L'équilibre budgétaire passe par la séparation claire de l'investissement et du fonctionnement, avec comme corollaire de soumettre par voie de préavis les dépenses reconnues d'investissement, ce qui permet de dégager une marge d'autofinancement (MA) permettant de financer les projets prioritaires. Cela permet également au Conseil communal de se prononcer sur ces projets d'investissement et d'en débattre ouvertement sans qu'ils ne passent inaperçus parmi les nombreuses lignes budgétaires.

Le budget 2024 ne réserve pas de montants extraordinaires pour des faits exceptionnels (dénéigement record ; glissements de terrain ; dégâts routiers ; intempéries, etc.). Ces montants imprévisibles seront pris en compte lors du bouclage final de l'exercice avec explications et informations au Conseil Communal. Les pertes éventuelles viendront ainsi en déduction du capital (CHF 3'751'426.37 au 01.01.2023).

Le plan des investissements donne les lignes directrices permettant à la municipalité d'effectuer des choix et d'établir des priorités dans l'allocation des dépenses d'investissement. L'utilisation de fonds publics pour des tâches non régaliennes trouve sa justification dans l'objectif de renforcement de l'offre, permettant de dégager davantage de moyens et ainsi d'augmenter l'attractivité de la commune. La part des fonds publics dans les tâches non régaliennes devrait cependant être limitée de façon à maintenir un esprit entrepreneurial et un intérêt pour des investisseurs privés.

Les coûts de l'énergie vont vraisemblablement rester à un niveau élevé à moyen et long terme. Il est peu probable de retrouver les niveaux de prix de ces dernières années. Dès lors les investissements réalisés dans le domaine des économies d'énergie prennent tout leur sens.

Sur le plan de l'endettement, la municipalité confirme son objectif de maintenir la dette à un niveau permettant le remboursement complet sur une période de 30 ans. Il s'agit de maintenir une équité intergénérationnelle et de ne pas faire supporter le poids de la dette aux générations futures en respectant la capacité économique d'endettement de la commune.

Nos remerciements vont à tout le personnel communal qui a œuvré et contribué à l'établissement de ce budget et qui, comme nous, a dû accepter certaines coupes sur des dépenses pourtant pertinentes. Merci aussi à la Commission de Gestion-Finance et au Conseil Communal pour leur bonne collaboration et leur engagement tout au long de l'année au profit de la collectivité publique.

La Municipalité